

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
18		
Présents	Représentés	Absents
11	5	2
<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>		
N° 16/10/25-07		
<p>AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE BOURSES AUX ETUDIANTS DANS LE CADRE DE LA PROFESSIONNALISATION</p>		

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 16 du mois d'octobre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Yann TAINGUY, Dalia MESSARA, Claude ARNAUD-GALLI, Gaston SECONDI, Véronique LENOIR, Rémy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU, Pierre PELLETIER, Ian SIMMS, Enora MIGNONNEAU,

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Thomas DIEULLE remplacé par Liam PINOL

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Josy CHAMBON représentée par Claude ARNAUD-GALLI
Hélène BILL représentée par Yann TAINGUY,
Valérie MONDONE représentée par Veronique LENOIR,
François CARRASSAN représenté par Gaston SECONDI
Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Dalia MESSARA

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Simon BABRE, Jean-Pierre BLANC,

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

N° D'ORDRE : 16/10/25-07

OBJET :

**AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE BOURSES AUX ETUDIANTS
DANS LE CADRE DE LA PROFESSIONNALISATION**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Dans le cadre des objectifs stratégiques définis par le ministère de la Culture, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés est une priorité.

Dans le cadre du projet d'établissement l'ésadtpm peut être amenée à signer des conventions de partenariats avec des structures culturelles ou des entreprises pour la mise en place de dispositifs d'insertion, d'expositions ou de résidences réservées aux diplômés de l'ésadtpm.

Dans ce contexte et dans le cas d'une signature d'un partenariat de type professionnalisant l'ésadtpm pourrait être amenée à verser une bourse de création ou de résidence à des diplômés.

Ainsi, je vous demande donc d'autoriser Madame la Directrice à verser des bourses pour un montant défini par les conventions de partenariat et par le cadre de chacun des exercices budgétaires.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

CONSIDERANT que les bourses visées sont versées dans le cadre de conventions de partenariat avec les acteurs du territoire en lien avec les enjeux de la professionnalisation.

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Madame la Directrice à procéder aux versements des bourses décrites.

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'AUTORISER Madame la Directrice à octroyer et verser des bourses aux diplômés de l'ésadtpm dans le cadre de convention directement inscrit dans les missions d'insertion professionnelle de l'EPCC.

ARTICLE 2 :

DE DIRE que les dépenses sont prévues au budget, chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 16/10/2025.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée


Monsieur Yann TAINGUY